|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | CAHORS CYCLOTOURISME**Siège social**: Place Luctérius - La Barbacane - 46000 CAHORSTél : 05 65 22 24 25 (répondeur-fax)**Email**: cahors.cyclotourisme@orange.fr**Site Internet**: www.cahorscyclotourisme.com**FFCT**: 00771- CoDep du LOT - Ligue des Pyrénées |  |

 A.G DU 20-11-2016

 RAPPORT SUR LA SECURITE

 Notre Assemblée Générale est un moment fort dans la vie de notre Association. Elle nous permet de faire le bilan d’une année écoulée et la sécurité n’y déroge pas.

 En matière d’accidents, cette année n’est pas un très bon « millésime ». En effet, on dénombre 6 accidents concernant nos licenciés dont 5 avec des fractures diverses, qui heureusement n’ont pas laissé de séquelles graves, et 1 qui nous a causé une « grande frayeur », mais qui s’est relativement bien terminé.

 En ce qui concerne les causes, on note toujours des accrochages entre cyclistes et peut-être quelques inattentions en présence « d’objets » sur la chaussée …

 Ces éléments nous rappellent combien nous devons être vigilants en permanence, être en éveil et attentifs à l’autre, cycliste ou automobiliste. La route est souvent semée d’embûches : trous dans la chaussée, gravillons, plaques de regard diverses etc…

 Au niveau national, les statistiques de la Sécurité Routière pour 2015 nous donnent le chiffre de 4000 cyclistes victimes d’accident dont 150 mortels (en baisse de 5% par rapport à 2014).

 Par ailleurs, je voudrais vous faire part des quelques démarches que nous avons effectuées pour tenter d’améliorer notre sécurité.

 Tout d’abord, nous avions souhaité faire le point avec le Conseil Départemental sur l’évolution des travaux expérimentaux de l’aménagement du pont de Douelle. Le 18 mars dernier, nous avons obtenu une réunion à la Mairie de la Cne en présence de Mme le Maire et de Mr Bladinières Vice Pt du Conseil Départemental. Il a été constaté une dégradation de la peinture sur certaines zones passagères. Pour l’instant, cela n’altère pas la sécurisation des lames. D’autre part, le comportement de la résine époxy utilisée pour traiter les joints paraît pour l’instant satisfaisant et l’on peut dire que les variations physiques et thermiques que subit le pont, sont relativement bien absorbées. Il a été convenu de transmettre à Mr Bladinières un certain nombre de photos des zones dégradées afin que celui-ci puisse en référer à Mr Séris responsable du STR secteur de Cahors, afin de pouvoir mener une expertise sur les éventuelles améliorations qui pourraient être apportées.

 Début juin, nous avons « relancé » SNCF Réseau sur l’aménagement des passages à niveau entre Cahors et St Géry qui devaient être traités avant la fin de l’année 2015.Une réponse nous a été donnée rapidement. Pour des raisons budgétaires, les travaux n’ont pas pu être faits pour cette date. Les passages à niveau 405(RD653, Vers), 398(RD911, Cahors), 408(RD662, St Géry), seront traités en premier lieu entre juin et octobre prochain. A ce jour, force est de constater que seul le no 405 à Vers a fait l’objet des travaux.

 Début août, nous avons écrit à la Direction Générale des Services Techniques de la Ville de Cahors, afin de demander la reprise du marquage au sol (lignes de rive) de certaines Avenues, notamment Maryse Bastié, Guynemer, Mermoz-Collinot ainsi que sur la D653 Quai de Regourd et Route de Figeac. Une réponse favorable nous a été donnée et une partie des travaux a été effectuée. Reste à traiter le Quai de Regourd, Route de Figeac.

 Nous sommes aussi intervenus auprès de la Mairie de Pradines, dans le cadre du projet de sécurisation de la traversée du village par la RD8. Le 24 août dernier, nous avons rencontré, René Lacam et moi-même, Mr Denis Marre (Maire de la Cne) et Mr Vilgrain, (adjoint chargé de la sécurisation de la RD8). Après avoir été informés des projets contenus dans l’étude remise à la Cne, nous avons fait part de notre souci de prendre en compte notre sécurité et celle de tous les cyclistes, notamment par le souhait de la réalisation d’une bande cyclable d’au moins 1m de largeur, là où cela serait possible. Nous savons que sur le 1er secteur prioritaire (entre « Pissobi » et le giratoire D.Roques) cela ne sera probablement pas réalisé en raison de l’insuffisance de largeur de la route. Une variante passant par le « Clos Lacassagne » pourrait être aménagée afin d’inciter les cyclistes à l’emprunter. Nous avons aussi insisté sur la création d’une bande cyclable dans la côte du Pape (3ème secteur aménagé entre le giratoire Charles Pillat et le carrefour des Serres). Nous avons été écoutés et espérons que nous serons entendus.

 Voilà les quelques informations que je voulais vous apporter et avant de conclure, je voudrais rappeler une nouvelle fois, à vous tous, la nécessité de respecter le Code de la route et les autres usagers.

 La route est notre « terrain de jeu », elle ne nous appartient pas, nous devons la partager…

 Merci de votre attention.

 Le Délégué à la Sécurité

 Jean-Pierre CHAPOU